

*CP 08/10/2018. Le prix : premier levier d'acquisition  
pour le chauffage au granulé de bois (pellet).  
Tableau comparatif des énergies*

*65 % des utilisateurs d'appareils au granulé de bois (poêles et chaudières) l'ont choisi pour son coût de revient. En effet, le prix du granulé sait rester plus stable que les autres énergies pour plusieurs raisons. Démonstration avec le dernier indice des prix.*

### **Une matière locale protégée des fluctuations mondiales**

Si la courbe du prix du granulé de bois (pellet) sait rester plus basse et plus stable que celle des autres énergies, c'est avant tout parce que la matière première est locale, ce qui la protège des secousses du marché mondial des énergies fossiles. Les fluctuations du prix de pétrole n'ont pas ou peu d'impact sur le prix de l'énergie bois. Plus de 90 % des producteurs de granulé de bois s'approvisionnent à moins de 150 km. Le marché du granulé français a la chance d'être autosuffisant puisque la production est supérieure à la consommation. Les producteurs peuvent certaines années avoir recours à l'import notamment en cas de grand froid mais cela reste marginal.

### **Le granulé de bois à l'écart d'un marché des énergies agité**

Le marché des énergies est agité pour plusieurs raisons. Entre l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et l'envolée du cours du baril, le fioul est reparti à la hausse. Quant au gaz, il a été directement impacté par la hausse du prix du pétrole et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a décidé d'augmenter les tarifs du gaz de 7,45 % en juillet et de 3,3% en octobre (décision motivée par la hausse des prix du gaz sur les marchés de gros et l'augmentation du coût des infrastructures). L'électricité est confrontée à une autre problématique, celle du coût de l'entretien du parc nucléaire, ce qui se répercutera par des hausses de taxes sur le prix du kWh. Dans ce contexte déjà particulièrement incertain, les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité sont appelés à disparaître, puisque le Conseil d'Etat a estimé, à l'été 2017, qu'ils étaient en contradiction avec le droit européen de la concurrence.

### **Une taxe carbone qui impacte enfin les énergies fossiles**

La prise en compte des politiques pour diminuer les gaz à effet de serre ont pour résultat d'augmenter la taxe carbone ce qui alourdit lourdement la facture. Cette taxe carbone (ou plus précisément la Contribution Climat Énergie) a pour but de décourager le consommateur de faire le choix d'une énergie « polluante ». Depuis sa mise en place en 2014, cette taxe est passée de 7€ la tonne équivalent carbone en 2014 à 30€ en 2017 pour atteindre 65.4€ en 2020 et 86.2€ la tonne en 2022. L'impact sur le prix du chauffage sera lourd puisqu'elle pourra représenter jusqu'à 35% du prix du combustible fossile. Elle incite de plus en plus les consommateurs à choisir une énergie renouvelable comme le granulé de bois.

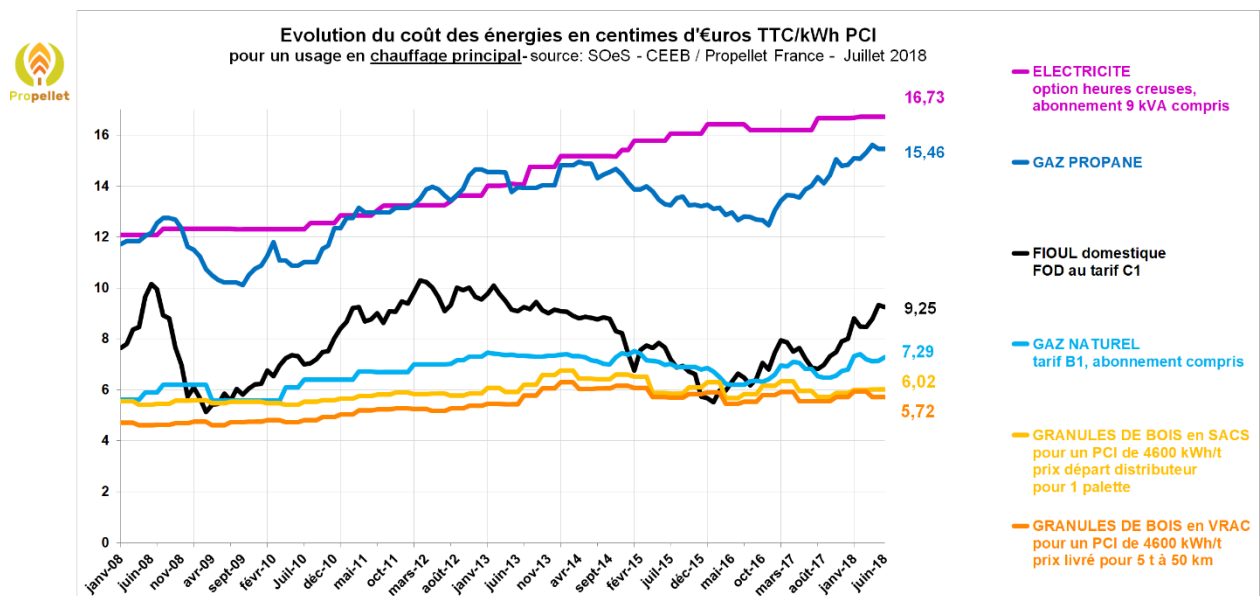


# Propellet

## 1er levier d'acquisition : le coût de revient

Le signal pour les consommateurs de faire le choix d'une énergie renouvelable devient plus explicite et ils ne s'y sont pas trompés puisque comme le montre l'enquête Viaoice, 65 % des utilisateurs d'appareils au granulé de bois (poêles et chaudières) l'ont choisi pour son coût de revient.

## L'argument prix du chauffage au granulé de bois



Les courbes parlent d'elles-mêmes. Depuis 2008, les prix des différentes énergies sont irréguliers et augmentent de manière continue. En comparaison, le prix du granulé de bois reste plus stable et plus bas que les autres énergies.

## Indice relayé par le ministère

Ces données sont diffusées sur la base de données statistiques gouvernementale [PEGASE](#) au même titre que les autres énergies traditionnelles, preuve d'une réelle reconnaissance du granulé.